



FICHE CONSEIL



Vol – Victime : Hôtel / Personnel

Argent, caisse, coffre-fort, valeurs, objets de valeur... Sont des cibles privilégiées pour les voleurs.

Réduire les risques

Les caisses et fonds de caisse doivent être régulièrement transférés dans votre coffre tire-lire.

Ne laissez pas de sommes trop importantes dans votre caisse.

Ayez votre listing des identités des transporteurs de fonds à jour afin de vérifier qu'il s'agit des bonnes personnes.

Les objets de valeurs personnels ne doivent pas « traîner » à la vue du public, et ne doivent pas être accessible directement.

Ex. Les téléphones portables posés sur le coté à la réception, le portefeuille dans la poche arrière de son pantalon, etc.

En cas de vol

Pour les effets personnels seule la victime peut déposer plainte.

S'il s'agit d'un « vol simple » sans que l'auteur n'ait été reconnu ou interpellé sur place, la victime devra se déplacer au commissariat afin de déposer plainte en indiquant au mieux ce qui a été dérobé.

→ Documents officiels (Carte d'Identité, passeport, permis de conduire...) remplir au commissariat le formulaire de vol de documents d'identité.

→ Moyens de paiement (Carte bancaire, chéquier), faire opposition rapidement à sa banque.

→ Son téléphone portable, les services de police transmettront à votre opérateur la déclaration de vol accompagnée d'une fiche de renseignement sur votre smartphone (mentionnant notamment son numéro d'identification, dit « code IMEI ») permettant le blocage sous 4 jours ouvrés de la carte SIM et de l'appareil.

→ Si vous disposez d'un système de vidéo-surveillance, sauvegardez le passage de l'agression pour le tenir à disposition des services de Police.

En cas d'interpellation de l'auteur

→ Écartez l'individu du public et contactez les services de Police (seuls habilités à faire une fouille).

→ Vous pouvez lui demander de vous présenter une pièce d'identité.

→ Vous pouvez lui demander s'il consent à vider ses poches et sac (sans contrainte).

→ Vous pouvez lui demander à ce qu'il restitue le ou les objets dérobés (sans contrainte).

→ Dans tous les cas s'il souhaite quitter les lieux et afin d'éviter que la situation ne dégénère laissez le partir.

Dépôt de plainte parquet directement

Vous portez plainte auprès du procureur de la République à la suite d'une infraction dont vous avez été victime

Si vous êtes victime d'une infraction, c'est-à-dire d'une action ou d'une omission définie par la loi pénale et punie de peines fixées par elle, vous pouvez porter plainte.

Par exemple, vous avez été cambriolé (e) ou escroqué (e), vous êtes victime d'une tromperie commise par un professionnel sur l'origine d'un produit ou sur les qualités d'une prestation de services.

Vous pouvez porter plainte pour voir l'auteur de l'infraction condamné et demander une indemnisation en vous constituant partie civile.

La plainte peut être adressée au procureur de la République du tribunal de grande instance du lieu de l'infraction ou du domicile de l'auteur de l'infraction si vous le connaissez, ou être déposée au commissariat de police ou à la gendarmerie, si possible les plus proches du lieu de l'infraction. N'oubliez pas de joindre tous les documents de preuve : contrat, factures diverses (réparations...), constats en cas de dégâts matériels, etc.

Adresses Utiles

Parquet du Tribunal de Grande Instance de Paris

14, quai des Orfèvres 75059 PARIS CEDEX 01

Tribunal de Grande Instance de Paris

4, boulevard du Palais 75055 PARIS CEDEX 01

Tribunal de Grande Instance de Nanterre

179-191, avenue Joliot-Curie

92020 Nanterre Cedex

Tribunal de Grande Instance de Bobigny

173, Avenue Paul Vaillant Couturier

93008 BOBIGNY Cedex

Tribunal de Grande Instance de Créteil

Rue Pasteur Vallery-Radot

94011 Créteil

POUVOIR POUR DEPOT DE PLAINT

Je soussigné M. _____, né le __/__/__ à _____

Exerçant les fonctions de _____

au sein de la société _____

adresse : _____

Donne pouvoir à M/Mme _____, né (e) le _____

à _____

Afin de déposer plainte au nom de la société _____

auprès des services de Police, pour les faits de : _____

dont la société _____ a été victime.

Fait à _____, le _____

Signature

Pièce Jointe : Photocopie de la Carte Nationale d'Identité

POUVOIR POUR DEPOT DE PLAINT

Je soussigné M. _____, né le __/__/__ à _____

Exerçant les fonctions de _____

au sein de la société _____

adresse : _____

Donne pouvoir à M/Mme _____, né (e) le _____

à _____

Afin de déposer plainte au nom de la société _____

auprès des services de Police, pour les faits de : _____

dont la société _____ a été victime.

Fait à _____, le _____

Signature

Pièce Jointe : Photocopie de la Carte Nationale d'Identité